

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 279/02

ÉFAI – 020602 – MDE 30/019/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE

TUNISIE

Zouhayer Makhoulf (h), 37 ans
Chadli Turki (h), 55 ans

Londres, le 6 septembre 2002

Zouhayer Makhoulf et Chadli Turki, deux anciens prisonniers, ont été arrêtés le 4 septembre à leurs domiciles respectifs, dans la Cité El Khadra, à Tunis, et à Nabeul. On craint qu'ils ne soient soumis à la torture.

Selon certaines informations, ces deux hommes ont été appréhendés par des membres de la Direction de la Sécurité de l'État. On ignore toujours pour quel motif ils ont été arrêtés et leurs familles n'ont pas été informées du lieu où ils se trouvent.

Marié et père de deux enfants, Zouhayer Makhoulf a été condamné à purger une peine de un an et huit mois d'emprisonnement au début des années 90, pour appartenance à une association non autorisée. Il a été libéré le 14 juillet 1993. Chadli Turki, médecin âgé de cinquante-cinq ans, marié et père de quatre enfants, a été quant à lui condamné en 1991 à cinq mois de réclusion pour des motifs identiques. Il s'est présenté aux élections législatives de 1989 en tant que candidat indépendant.

En Tunisie, des opposants réels ou présumés sont toujours pris pour cible par les autorités et risquent, en cas d'arrestation, d'être soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Aux termes de l'article 13 bis du Code de procédure pénale tunisien, une personne appréhendée peut être maintenue en garde à vue (c'est-à-dire détenue sans inculpation) pour une durée maximale de trois jours, qui peut être doublée sur décision du procureur de la République. Au terme de cette période, la personne gardée à vue doit être présentée à un juge d'instruction ou relâchée sans inculpation. Si un individu arrêté est placé en garde à vue, sa famille doit en être informée et il peut demander à faire l'objet d'un examen médical.

En pratique, ces dispositions sont couramment ignorées par la police, et c'est pendant les périodes de garde à vue que les personnes privées de leur liberté risquent le plus d'être torturées.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en français ou dans votre propre langue) :

– exhortez les autorités à garantir que Zouhayer Makhoulf et Chadli Turki ne seront pas torturés ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements au cours de leur détention ;

– demandez instamment aux autorités d'informer les familles de Zouhayer Makhoulf et de Chadli Turki de l'endroit où ils se trouvent, ainsi que de permettre à ces deux hommes de bénéficier immédiatement des soins médicaux éventuellement requis par leur état de santé ;

– demandez que ces deux hommes soient relâchés, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction prévue par la loi, en soulignant que dans ce cas, il doivent être présentés aux autorités judiciaires, conformément à la législation tunisienne et aux engagements internationaux pris par la Tunisie en matière de droits humains.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :

M. Hédi M'henni
Ministère de l'Intérieur
Avenue Habib Bourguiba
1001 Tunis, Tunisie

Télégrammes : Ministère de l'Intérieur, Tunis, Tunisie

Fax : + 216 71 340 880

Courriers électroniques : mint@ministeres.tn

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Ministre de la Justice et des droits humains :

M. Bechir Takkari
Ministère de la Justice
31 Boulevard Bab Benat
1006 Tunis
Tunisie

Télégrammes : Ministre de la Justice, Tunis, Tunisie

Fax : + 216 71 568 106

Courriers électroniques : mju@ministeres.tn

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Tunisie dans votre pays

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 18 OCTOBRE 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents.
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*